15

Education et science

1102-1000

Modernisation des enquêtes dans le domaine de la formation

Notice à l'intention des responsables TI
et des fournisseurs de logiciels

150 jahre BFS
ans OFS
anni UST
years FSO

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Neuchâtel, 2010

1 Qu'est-ce qui est modernisé?

Trois statistiques importantes du domaine de la formation «non hautes écoles» seront modernisées en 2010 et 2011:

- SdL: Statistique des élèves et des étudiants,
- SPE: Statistique du personnel des écoles,
- SBA: Statistique des diplômes.

La statistique de la formation professionnelle initiale a déjà été modernisée et les statistiques de la formation haute école suivront ultérieurement.

L'OFS met à disposition des manuels pour les statistiques modernisées sous: www.mebplus.bfs.admin.ch → fr → Spécifications IT → Manuels.

2 Pourquoi moderniser?

- Pour constituer un système intégré en connectant les diverses statistiques du domaine de la formation.
- Pour décharger les livreurs de données en renforçant l'usage des données administratives des registres scolaires et cantonaux et en rationalisant les processus.
- Pour optimiser les outputs en adaptant les caractères relevés aux besoins de la recherche et du pilotage de l'éducation.

3 Qu'y a-t-il de nouveau?

- Le NAVS13 (voir le point 6) sera utilisé comme identificateur de personne à la fois pour les élèves et étudiants et leurs examens ainsi que pour le personnel. Le numéro REE (voir le point 8) sera introduit comme identificateur pour les institutions de formation.
- Les livreurs de données disposeront d'une application web à l'aide de laquelle ils pourront télécharger leurs données, les plausibiliser et les valider.

4 Qui livre les données?

- Méthode Canton: les écoles livrent leurs données au canton selon les spécifications émises par celui-ci; le canton livre les données ainsi rassemblées à l'OFS.

ou

- Méthode Ecole: l'école livre ses données directement dans l'application web de l'OFS et les plausibilise. Le canton valide les données.

5 Comment sont livrées les données?

Pour chaque statistique, les données doivent être préparées selon les spécifications du manuel technique correspondant dans un fichier de livraison.

Deux possibilités sont prévues:

- Saisie des données par les livreurs de données dans un **outil de saisie EXCEL** qui génère le fichier de livraison en format CSV.
- Export des données en format CSV ou XML par un **module d'exportation** du registre d'administration scolaire ou cantonal.

L'OFS recommande aux fournisseurs de logiciels d'intégrer un **module d'exportation** pour la statistique dans les registres scolaires ou cantonaux. Deux points doivent être considérés:

- Les données doivent pouvoir être exportées dans l'état du jour de référence (aussi rétrospectivement).
- Pour la codification, les nomenclatures indiquées dans les manuels techniques doivent être utilisées (voir le point 7).

Le livreur de données télécharge ensuite le fichier de livraison dans l'application web de l'OFS où il est plausibilisé automatiquement.

6 NAVS13

Le nouveau numéro d'assuré AVS (NAVS13) est un PIN généralisé administré par la centrale de compensation (CdC).

Introduction: Un poste cantonal rassemble toutes les données des écoles et effectue un matching auprès de la CdC. Ceci fait, il redistribue les données munies des NAVS13 aux écoles qui les introduisent dans leurs registres. Le processus d'import/export des données doit être effectué une seule fois par un fichier en format CSV structuré ou XML eCH-0085.

Actualisation: L'école se procure le NAVS13 auprès des personnes à relever elles-mêmes ou auprès du registre des habitants. Le cas échéant le NAVS13 d'une personne particulière peut être obtenu grâce à un outil de requête de la CdC, le UPI-Viewer.

A considérer:

- Un algorithme de vérification du chiffre de contrôle du NAVS13 doit être implémenté dans le registre d'administration scolaire.
- Les caractères officiels des personnes de la CdC doivent être repris dans les registres scolaires et cantonaux.

7 Nomenclatures

- L'OFS recommande de reprendre les nomenclatures harmonisées eCH et de l'OFS selon les manuels techniques correspondants dans les registres scolaires, non seulement pour la statistique, mais pour tous les échanges de données.
- Il faut prendre garde que les nomenclatures (type d'enseignement, communes, etc.) subissent des modifications régulières.
  → L'OFS met à disposition un fichier EXCEL standard contenant les nomenclatures à jour pour chaque canton. Les nomenclatures sont historisées et peuvent être utilisées directement en tant que référence dans les registres scolaires ou cantonaux. La constitution d'éventuelles tables de correspondance est du ressort du livreur de données.

Afin que les nomenclatures actualisées puissent être intégrées dans le registre par l'administrateur scolaire ou cantonal lui-même, il fait sens que les fournisseurs de logiciels intègrent au registre un module d'importation des nomenclatures

8 No REE pour les institutions de formation

Les institutions de formation doivent être référencées par leur identificateur du Registre des entreprises et des établissements (No REE). La liste de toutes les écoles du canton est contrôlée et corrigée chaque année par le canton. La liste actualisée sert de base pour la codification des écoles. Une fois attribué, le code n'est plus censé changer. On tiendra compte du fait que certains registres cantonaux ou scolaires administreront plusieurs établissements et donc plusieurs numéros REE.

9 Quand les données doivent-elles être livrées?

- SdL: les données 2010/11 sans NAVS13 doivent être livrées jusqu'au 31.03.2011 pour un jour de référence en automne 2010; les données 2011/12 avec NAVS13 doivent être livrées jusqu'au 31.01.2012 pour le jour de référence en automne 2011.
- SPE: les données 2010/11 directement avec NAVS13 doivent être livrées jusqu'au 31.01.2011 pour le jour de référence en automne 2010;
- SBA: les données de l'année civile 2011 doivent être livrées au printemps 2012.

10 Les fichiers de livraison peuvent-ils être testés?

La première version de l'application SdL sera disponible en avril 2010. Dès lors, les livreurs de données et les fournisseurs de logiciels pourront livrer leurs données 2009/2010 dans l'application web de l'OFS en vue de tests. Les contrôles concerneront aussi bien la forme que le contenu des fichiers de livraison.

Après l'implémentation correcte du module d'exportation, le roll-out de ce module pourra avoir lieu dans les écoles.

L'OFS recommande aux fournisseurs de logiciel lors du roll-out d'effectuer une livraison test avec des données réelles des écoles ou des cantons.

11 Planification

Quoi?	Quand?
Mise à jour des registres scolaires et cantonaux (module d'exportation des données, module d'importation des nomenclatures, algorithme de contrôle du NAVS13 et du No REE).	jusqu'au printemps 2010
Tests du module d'exportation SdL	dès 04.2010
Rollout auprès des écoles et livraisons tests avec des données réelles pour SdL.	après l'implémentation réussie du module d'exportation
Première livraison productive SdL	09.2010–03.2011
Introduction du NAVS13 pour SdL et SBA	jusqu'en été 2011
Première livraison productive SdL avec NAVS13	09.2011–01.2012
Tests du module d'exportation SPE	dès 06.2010
Rollout auprès des écoles et livraisons tests avec des données réelles pour SPE	après l'implémentation réussie du module d'exportation
Première livraison productive SPE directement avec le NAVS13	09.2010–01.2011
Tests du module d'exportation SBA	dès 03.2011
Première livraison productive SBA	dès l'automne 2011 jusqu'au printemps 2012

12 Informations supplémentaires:

Internet:
www.mebplus.bfs.admin.ch → fr

Contact:
Christine Ammann
christine.ammann@bfs.admin.ch
032 713 62 98

Pour les questions concernant le système cantonal, veuillez vous adresser aux coordinateurs cantonaux.

Numméro de commande: 1102-1000

Page de couverture: OFS; concept: Netthoevel & Gaberthüel, Bienne; photo: © gradt – Fotolia.com

Graphisme/Layout: OFS